

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Années, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LARFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 Mars 1876.

Chronique générale.

Hier mardi, à la séance du Sénat, on s'attendait à une séance agitée. Le président a annoncé la mort de M. Maurice, sénateur du Nord. M. Léon Say a déposé un projet de loi monétaire. M. Victor Hugo paraissait très-ému ; il devait commencer vers trois heures et demie son discours pour l'amnistie. Il y avait grande affluence pour entendre M. Hugo.

À la Chambre des députés, M. Raspail a déposé, hier 21 mars, une proposition de loi ayant pour objet d'accorder une amnistie pleine et entière pour tous les crimes et délits se rapportant à l'insurrection de 1871.

MM. Allain-Targé, Brisson, Floquet, ont pris successivement la parole et déposé d'autres propositions sur l'amnistie.

M. Ricard, ministre de l'intérieur, tout en déclarant que le gouvernement s'opposera énergiquement à l'adoption de ces diverses propositions, a demandé que l'urgence soit déclarée sur toutes, afin qu'on en finisse promptement. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Floquet s'est opposé à la déclaration d'urgence et a fini par s'y rallier. L'urgence a été mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Nous croyons savoir, dit l'Opinion, que les nouveaux députés faisant partie du conseil municipal de Paris ont adressé leur démission des fonctions municipales à M. le

président Harant. Ce sont : MM. Allain-Targé, Clémenceau, Floquet, Frébault, Marmottan, Nadaud, Talandier.

Contrairement à ce qu'ont dit plusieurs journaux, le maréchal de Mac-Mahon ne s'est pas installé à Versailles. Il demeurera à Paris jusqu'aux premiers jours de mai, si le Sénat et l'Assemblée prennent un congé d'un mois, comme on l'annonce.

Nous avons, comme en 1830 et en 1848, le spectacle honteux de la curée des places. Les antichambres ne désemploient pas. Les dénonciations se multiplient dans les feuilles radicales. Elles demandent la destitution non-seulement des préfets, mais encore des procureurs généraux et des généraux qui sont à la tête des grands commandements militaires ; M. Decazes aussi est mis en demeure d'épurer la diplomatie. Tout y doit passer.

Le conseil des ministres a dû recevoir communication d'une première liste de nouveaux préfets, afin de satisfaire les appétits de la gauche.

Beaucoup de maires de province ont consulté leurs amis habitant Paris et mêlés au mouvement politique, sur l'opportunité de donner leur démission.

Il leur a été répondu : « Laissez voir aux populations que vous ne tenez pas à rester en fonctions, mais ne vous retirez pas. Attendez une destitution. Protestez aussi de votre conviction et de votre croyance à la nécessité d'une loi que l'on se prépare à sacrifier aux exigences du radicalisme. »

Ces conseils, fort sages, paraissent devoir être généralement suivis.

Nous trouvons dans le Siècle et nous reproduisons à titre de document la traduction complète du compte rendu, envoyé au

Times par son correspondant de Paris, d'une conversation politique que ce dernier aurait eue avec un membre du cabinet du 9 mars. Les détails ne sont pas sans utilité, et il est bon de rechercher partout les indications de nature à jeter quelque lumière sur les projets des ministres que vient de se donner M. le maréchal de Mac-Mahon :

« Toute l'Europe discute, à l'heure qu'il est, la déclaration du nouveau ministère français. Chacun, selon ses opinions ou ses goûts, l'a critiquée ou en a fait l'éloge, et chacun, comme d'usage, l'a jugée beaucoup plus d'après ses inclinations que d'après sa raison. J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant d'obtenir l'opinion de l'un des membres du gouvernement lui-même, l'un de ceux connaissant probablement le mieux l'idée générale du cabinet. Comme une espèce de commentaire, elle fait honneur à ceux dont elle exprime les idées, et je n'hésite pas à vous la communiquer, convaincu que c'est le moyen le plus effectif de gagner au nouveau cabinet l'approbation de tous les esprits libéraux et modérés. Mon informant, que je laisse parler lui-même, essayant de reproduire ses paroles aussi fidèlement que possible, dit :

« Le présent ministère, résolu à poursuivre une politique loyale, a un programme clairement indiqué. Bien que désigné comme un cabinet centre gauche, il doit poursuivre une politique de la gauche, mais les limites de cette politique sont clairement indiquées par une lecture attentive des professions de foi des trois quarts des candidats élus. Là est ce qui peut être appelé le contrat électoral, et c'est à ce contrat ainsi compris et apprécié que le passage suivant de la déclaration ministérielle se rapporte :

« Expression de la souveraineté nationale, le suffrage universel, sous diverses formes et conditions, mais toujours avec une égale autorité, a sanctionné par ses votes comme par les déclarations de principes des candidats favorisés les grands résultats constitutionnels qu'après cinq

années de patriotiques efforts la dernière Assemblée a laissés derrière elle. »

« En consultant ces documents, et considérant d'un côté les promesses faites par les candidats, et de l'autre l'humeur différente des trois pouvoirs publics, on peut se former une idée claire. La présente Chambre des députés n'est plus à présent la souveraine Assemblée nationale qui pouvait dire : « Je veux ! » Elle est un des éléments du pouvoir, le plus important, il faut en convenir, mais non plus le seul. On doit se rappeler que, si la gauche a la majorité dans la Chambre basse, ce n'est pas le cas dans le Sénat, où des mesures proposées seulement en regard à la majorité de la Chambre des députés peuvent rencontrer de l'opposition. Compte doit donc être tenu de la nécessité d'établir l'harmonie entre les trois pouvoirs. A l'un, il faut dire de ne pas marcher trop vite, à l'un des autres de ne pas trainer derrière, et au troisième de se tenir à égale distance des deux autres. Si l'on tient compte de cela, le programme est aisément expliqué.

« Ainsi, au moment présent, quatre grandes questions dominent dans l'esprit du public : les changements dans l'état-major administratif, la suppression de l'état de siège dans les quatre départements où il existe encore, la loi des municipalités, et enfin celle votée dans la dernière session sur la liberté de l'enseignement supérieur. Examinons ces questions l'une après l'autre.

« Il y a certains préfets et sous-préfets qui doivent être privés de leurs fonctions, et il est certain que d'ici trois ou quatre jours dix ou douze de ces fonctionnaires seront congédiés par un premier mouvement administratif. Ce n'est pas, néanmoins, seulement une question de destitution. Ceux qui doivent prendre la place de ces fonctionnaires doivent être choisis avec soin ; il est impossible de conseiller au ministre de l'intérieur de prendre aveuglément tous les candidats préfectoraux qui se proposent à lui, et je pense qu'en nommant tous les premiers venus qui sollicitent des places il ne rendrait pas grand service à la République.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

V.

LES OUVRIERS.

Les ouvriers se tenaient, en effet, dans l'attitude la plus humble. Le luxe, l'éclatant entourage de M. Jacquinet exerçait sur eux une sorte de fascination.

Ravageot, plein d'audace au milieu de ses compagnons, était le plus interdit.

Combattu entre l'admiration et l'envie, il promenait des regards étonnés sur les dorures et les glaces, qui, réfléchissant son image de toutes parts, la lui renvoyaient si chétive, si mesquine, qu'il en perdait un reste d'assurance.

Il faisait tache sur ce riche fond tissu d'or et de soie, et il se trouvait réduit à moins que rien, à un

point insignifiant, comparé à l'espace qu'occupaient M. Jacquinet, sa large ganache rembourrée, la pile de coussins qui soutenait ses jambes, et l'ample robe de chambre moirée qui se drapait autour de lui.

Le fabricant rassuré, et ravi par l'effet qu'il produisait, rompit le premier le silence.

— Eh bien ! qu'y a-t-il ? qu'avez-vous à me demander ? dit-il d'un ton magistral.

Ravageot, qui s'était avancé, balbutia quelques mots inintelligibles.

Tandis qu'il s'efforçait de rassembler ses idées, Landry prit la parole :

— Ce que nous avons à dire est court et simple. On nous menace en votre nom, monsieur, d'une nouvelle baisse de salaires. Comment la supporterions-nous, quand un travail de plus de quinze heures par jour nous donne à peine de quoi nourrir nos femmes et nos enfants ? Il y a quinze ans, nous mangions de la viande et du pain blanc ; aujourd'hui nous nous contentons de pain noir et de pommes de terre, et nous n'en avons pas toujours assez. Cependant nos forces s'épuisent, et la misère arrive. Tout ce que des hommes peuvent tirer de leurs bras, nous l'en tirons ; nous n'y épargnons ni efforts, ni fatigues. A demi-nus, nous travaillons pour vêtir ceux qui ont le superflu ! Affamés, nous contribuons, dit-on, pour une large part à la richesse du pays. Et que demandons-nous

en échange ? rien que le droit de vivre ! L'industrie ne peut-elle donc grandir qu'à prix d'hommes ? Je ne suis qu'un pauvre ouvrier, sans autre instruction que celle qu'il plaît à Dieu de faire germer dans le cœur de ceux qui le servent ; mais je crois fermement à la justice d'en-haut, et j'ai foi dans l'avenir. Les choses changeront : cet impôt de misère et de sang est trop lourd pour nos têtes, trop lourd pour la conscience de ceux qui le prélèvent !

Landry était oppressé ; il s'arrêta pour reprendre haleine.

M. Jacquinet, qui ne lui avait prêté qu'une demi-attention, occupé qu'il était à préparer sa réponse, fit signe de la main qu'il allait parler. Il toussa, se moucha, et dit :

— Ce sont là des déclamations qui ne prouvent rien. Il est évident que vous êtes placé pour juger votre position à un point de vue tout-à-fait faux. Vous prétendez que les intérêts de l'ouvrier sont sacrifiés à ceux du fabricant. Si ce ne sont pas vos expressions, c'est le fond de votre pensée. Eh bien ! vous allez voir votre méprise et la toucher au doigt. L'industrie repose sur deux bases : le capital et le travail. Le capital, c'est l'argent amassé qui permet à un spéculateur d'acheter les matières premières, laine, soie ou coton, de monter une fabrique, de payer des ouvriers, etc. Mais le travail, à son tour, qu'est-ce qu'autre chose qu'un capital ? une marchandise que nous sommes forcés d'acheter à beaux

deniers comptant ? C'est la force vive qui met nos fonds en valeur ; et au commerce de cette denrée-là tous les profits sont pour vous, tous les risques pour nous. Vos capitaux ne craignent ni les incendies, ni les faillites, ni les non-valeurs, tandis que les nôtres sont exposés à mille chances désastreuses. L'industrie est une loterie où le fabricant a le droit de jouer le tout ; il y joue sa fortune, son honneur, tandis que l'ouvrier...

— N'y joue que sa vie, murmura une voix.

M. Jacquinet poursuivit sans prendre garde à cette interruption :

— Tandis que l'ouvrier, n'ayant pour capital que ses bras, n'y perd rien !

— Parce qu'il n'a rien à perdre, dit la même voix.

— Je le répète, continua le fabricant, le travail est de tous les capitaux le plus sûr, le plus commode, le plus profitable à l'homme, puisqu'il le suit en tous lieux, et ne s'en sépare jamais. C'est aussi une marchandise qui a son prix sur tous les marchés de l'Europe et du monde. Vous le voyez, vous êtes capitalistes au même titre que nous ! c'est évident.

Landry hochait la tête d'un air incrédule.

— Je ne saurais raisonner de tout cela comme vous, monsieur, dit-il ; mais, à ne juger qu'avec le simple bon sens, il me semble que c'est un méchant capital que celui qui se perd à chaque heure, à

» Les préfets destitués doivent être remplacés par des hommes capables de diriger l'administration, car on ne saurait trop faire savoir au large que la plupart des préfets compromis par les élections sont insuffisants sous ce rapport. Mais en même temps des hommes sincèrement résolus à servir la République doivent être choisis, des hommes susceptibles de recevoir chez eux tous les esprits libéraux et honorables de leurs départements. Le salon d'une préfecture est une place excellente pour expliquer les intentions réelles du gouvernement, car un préfet chez lui peut entrer dans des détails qu'il ne peut pas traiter au dehors officiellement.

» M. Thiers a dit : La République sera conservatrice ou ne sera pas. Le mot a fait quelque bruit dans le temps, mais il était plus net que profond. Chaque gouvernement désireux de durer doit être conservateur, car les gouvernements qui sont autre chose sont révolutionnaires, et par là ne durent pas. C'est un fait que tout gouvernement en France qui désire durer doit s'appuyer sur les classes moyennes. Les hautes classes sont trop ambitieuses et les basses classes sont trop disposées à prêter l'oreille aux mauvais avis, ce qui fait que les classes moyennes sont la force à la fois du pays et du gouvernement. En conséquence, les préfets à nommer doivent être des hommes capables de grouper autour d'eux les moyennes classes, sans repousser la haute ni dédaigner la basse.

» On ne trouve pas sur-le-champ beaucoup d'hommes semblables, et par de trop nombreux changements, les nouveaux fonctionnaires pourraient être choisis avec trop peu de soin. C'est pourquoi le mouvement doit être graduel. Quand il sera achevé, l'administration tout entière comprendra qu'un nouveau ton a été introduit dans le gouvernement. Les cas de ceux qui resteront pourront alors être examinés. Si quelques-uns d'entre eux demandent une enquête, le ministre de l'intérieur devra lui-même examiner les dossiers, et si les actes ont été inspirés par la passion politique, destituer ceux qu'ils concernent comme ceux de la première fournée; mais si les actes ont été commis par erreur ou par ordre, un simple changement de préfecture suffirait, car le pays serait perdu si les préfets et sous-préfets en venaient à penser qu'une ère d'hécatombes est arrivée, et que les grandes et solennelles manifestations du 30 janvier et du 20 février ont été faites seulement pour remplir les préfectures, bureaux, etc., de gens à la recherche d'un moyen d'existence qui leur a, jusqu'ici, fait défaut. Quand l'examen sera terminé, l'époque des changements doit être close, et les fonctionnaires apaisés par l'assurance qu'ils n'auront rien de plus à craindre. Ceci est ce que le ministère pense à propos de la question des changements administratifs.

» Quant à l'état de siège, le gouvernement serait charmé de proposer son abolition immédiate. Ce serait un moyen commode d'assurer la popularité de ceux qui le demanderaient. Ce qui le ferait plus aisément encore,

c'est que le gouvernement est résolu à ne pas en faire usage et à déclarer cela. Il est vrai qu'il y a la question de publication de nouveaux journaux, mais sur ce point le gouvernement est résolu à ne pas continuer les maladroites du passé, ni à convertir l'état de siège, qui est une mesure militaire, en une mesure civile. L'état de siège prendra fin le 1^{er} mai. Jusqu'à ce moment-là, le général commandant l'état de siège fera ce qu'il jugera convenable à ce sujet, car, par dessus tout, cette confusion par laquelle les autorités militaires consultent les autorités civiles doit cesser. Mais ce qui empêche le gouvernement de prendre l'initiative d'une proposition pour la levée de l'état de siège a été le fait que l'Assemblée nationale a fixé sa durée par une loi.

» En conséquence, une autre loi pour son abolition est nécessaire. J'admets que ce projet de loi pourrait être présenté, mais la Chambre des députés aurait à examiner et à nommer une commission pour rédiger un rapport. Cela serait fait rapidement, et alors le bill devrait aller devant le Sénat. Là, la question change, et la marche serait plus lente. Les vacances arriveraient, et les Chambres se réuniraient de nouveau après la date de l'expiration de l'état de siège, fixée par la loi précédente. Le Sénat pourrait ne pas adopter la loi nouvelle, et, chose assez étrange, le jour fixé par l'Assemblée nationale pour la cessation de l'état de siège pourrait être de beaucoup reculé. C'est pourquoi je pense que la Chambre préférera attendre jusqu'au mois de mai, spécialement si elle sait que le cabinet est absolument résolu à ne pas faire usage de l'état de siège.

» La question des réformes municipales, pense le ministère, doit être décidée dans un sens large, le gouvernement présentera un projet de loi à ce sujet. Mais il est très-désirable que ce bill ne soit pas voté avant la fin de l'année, car sitôt la loi votée de nouvelles élections municipales doivent avoir lieu, qui agiteraient encore le pays tout entier, et dans le cours de cette année ce serait impolitique. Mais, en attendant, le gouvernement va s'efforcer, « avec le consentement des anciens maires (?) » de choisir ces fonctionnaires dans les conseils municipaux partout où ils ont été choisis en dehors d'eux.

» De nouveaux conseils municipaux doivent même, à un moment donné, être élus partout où ils ont été remplacés par une commission nommée par le préfet. De cette façon, les plus impatients pourront attendre jusqu'à la fin de l'année sans agiter le pays de nouveau.

» Par rapport à l'éducation supérieure, l'opinion du ministre se formulera comme suit : D'abord, ce qui est actuellement désigné comme « la personnalité civile des diocèses » n'existe pas dans la loi votée à la session dernière. La loi est, en réalité, silencieuse sur ce sujet.

» La question fut discutée par le conseil d'Etat à deux premières lectures, mais à la troisième elle fut abandonnée entièrement. A présent, il y a donc dans cette loi deux choses : 1^o la liberté de l'instruction supé-

rieure, et la 2^o le droit de conférer des degrés. Il ne peut pas y avoir de doute que cette dernière clause doit être *repealed*, et que l'Etat, qui dispose de places, doit être seul qualifié pour accorder les diplômes nécessaires pour les remplir. Le cabinet n'aura certainement pas de difficultés à faire partager à la Chambre basse ses idées sur cette clause. Le Sénat, néanmoins, ne consentira certainement à abroger rien autre chose.

» De plus, sur ce point, le présent ministère est absolument sans engagements (*unfettered*), puisque beaucoup de ses membres ont voté contre la loi. Néanmoins, l'abrogation de la clause relative à la délivrance des diplômes sera seule proposée. La liberté de l'instruction peut exister sans le droit de conférer les degrés. Le reste de la loi, dans laquelle cette liberté est inscrite, et qui est réellement une loi de liberté, doit être respecté. Ce serait étrange si, en s'abandonnant à l'esprit de parti, on supprimait une liberté au nom des idées libérales. Ce serait encore plus étrange et plus déplorable d'inaugurer ce dangereux système qui consisterait à faire abroger les travaux d'une Assemblée par celle qui lui succède. Ce serait l'inauguration de l'anarchie.

» Des hommes, comptant sur la loi qui a été votée, ont fait des sacrifices considérables pour en profiter. Et ne serait-ce pas une atteinte fatale à la sécurité que la loi doit inspirer, de détruire aujourd'hui ce qui a été voté hier, et de reprendre d'une main la liberté donnée avec l'autre ? Le gouvernement ne pourrait pas se prêter à de tels procédés et la Chambre elle-même ne pourrait pas insister.

» Ceci, dit mon informant (le ministre), est un commentaire de la déclaration ministérielle sur la politique intérieure.

» Il doit être ajouté (ici c'est le correspondant du *Times* qui parle) que le cabinet essaiera d'établir une solidarité réelle entre lui et les partis libéraux dans les deux Chambres. Ces deux grandes Chambres sont présidées, personnifiées par deux hauts personnages. Ce sera le désir du ministère de les aviser des mesures qu'il présentera, et ils devront être les intermédiaires naturels entre les trois pouvoirs. Si je puis vous fournir ces détails, c'est parce que je sais que le cabinet entend suivre une politique franche pour rallier tous les hommes sincères et modérés dans les deux Chambres.

M. Rouher est en ce moment fort embarrassé. Il a toujours eu l'intention d'opter pour la ville de Riom afin de ne pas se brouiller avec ses compatriotes. Mais, d'un autre côté, il a reçu de Chislehurst l'invitation formelle d'opter pour Ajaccio afin d'enlever au prince Napoléon toutes chances d'entrer dans l'Assemblée. L'ex-vice-empereur n'a pu se décider encore à prendre un parti.

Quatre journaux ont été déclarés hier à Paris, dit la *Patrie*.
Ce sont : Le *Mot d'ordre*, le *Réveil*, l'*Ave-*

nir et la *Marseillaise*. — Le *Père Duchesne* depuis longtemps déclaré.

Attendez-nous, dès la levée de l'état de siège, à un débordement de journaux de genre, qui, tous, auront à honneur de surpasser l'un l'autre.

On dit — mais nous ne répétons le mot que sous réserve — que M. Floquet mulera la direction du *Peuple* et que le *Père Duchesne*.

On mande de la côte ouest d'Afrique que mis par les natifs sur des Européens victimes étant cette fois des Français, Whydah. Pour avoir vendu du sel à des commerçants avant de donner sa parole, chef natif, les colons français ont été tés, enchaînés, battus de verges et jetés dans des tonneaux vides, où on les a gardés pendant un temps considérable.

Etranger.

SUISSE.

On écrit de Berne, 19 mars :
« Hier soir, de huit à neuf heures, Français et des Allemands, appartenant à l'Internationale, ont essayé de faire une manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars. Un maigre cortège s'est formé milieu des sifflets et des huées, et s'est en marche pour le lieu du meeting, l'un des individus qui faisaient partie du cortège ayant voulu à ce moment déployer un drapeau rouge, ce drapeau a été immédiatement saisi et déchiré, et il a suivi une bousculade générale qui a causé la dispersion totale du cortège.

» Une grande indignation règne à Berne contre les auteurs de cette manifestation.

Quelques réfugiés se sont également rendus à Lausanne pour célébrer l'anniversaire du 18 mars. Les orateurs qui ont pris la parole se sont élevés contre l'idée de persécution attaquée la religion, la propriété et la famille.

L'opinion en Suisse blâme vigoureusement ces manifestations.

BELGIQUE.

Le vol commis par T'Kint s'élevant à la constatation officielle, à la somme de quatre millions.

Six millions de titres et valeurs ont été détournés; neuf millions de titres ont été remis en nantissement pour servir les opérations de banque auxquelles T'Kint se livrait à corps perdu et à fonds perdu aussi.

Si le million et demi trouvé sur le Collart est acquis à l'instruction, il reste encore un découvert de treize millions cent mille francs.

Il est vrai que la caisse expédiée par T'Kint en Amérique — et les traces de laquelle on croit être — restent

chaque minute du jour, s'il n'est pas employé. L'argent que vous amassez dans votre coffre-fort ne se dissipe pas du moins, s'il ne vous rapporte pas. Mais que voulez-vous qu'un pauvre homme fasse de ses bras quand il ne trouve pas à les occuper? Ses forces retombent sur lui, et ne pouvant s'exercer au-dehors, le rongent au-dedans. Allez, monsieur, on voit bien que vous ne connaissez pas la faim et les souffrances d'un estomac vide dans un corps inoccupé! Le travail est une marchandise, dites-vous? Ah! croyez-moi, c'est une triste marchandise que celle qui ne peut être vendue que par le pauvre, achetée que par le riche! Est-ce que nous serions ici à vous importuner si le marché était libre? Le prix de la main-d'œuvre n'a-t-il pas baissé de plus de moitié depuis dix ans? Est-il juste de le réduire encore? Quand j'étais jeune, mon père me disait : — Courage, enfant! travaille et tu vivras! Faut-il donc qu'aujourd'hui je dise au mien : — Courage, enfant! travaille, travaille, et tu mourras!

La voix de Landry était tremblante d'émotion.
— En un mot comme en cent, dit Ravageot, remis de sa stupeur, nous ne pouvons, nous ne voulons pas réduire notre salaire au-dessous de deux francs.

— Prétendez-vous me ruiner, s'écria M. Jacquinet, en me faisant payer la main-d'œuvre plus cher qu'elle ne vaut? Si pour écouler mes produits je me résous à supporter une baisse, ne faut-il pas

que vous y soyez pour votre part?

— C'est-à-dire pour tout, grommela Ravageot.
— M'obligerez-vous à fabriquer à deux francs cinquante le mètre, quand je puis obtenir le même résultat à un franc cinquante?

— C'est cela, dit Ravageot, on nous rognera un franc pour refaire la balance.

— Qu'est-ce à dire? Ne m'imposez-je pas assez de sacrifices, moi? s'écria M. Jacquinet. N'ai-je pas soutenu la lutte, triomphé de la concurrence?

— Oui, à coups de nous. Plus nous travaillons, moins on nous paye. Voulez-vous nous accorder deux francs, oui ou non?

— Non! mille fois non! s'écria le fabricant, sa colère faisant explosion. Coalisez-vous si vous voulez, je m'en moque; j'ai le temps d'attendre. Nous verrons qui de vous ou de moi se lassera le premier.

— Il nous nargue! il compte sur sa machine de malheur! grommela Ravageot en serrant les poings.

— Qui parle de machine? reprit M. Jacquinet.

— Moi! reprit Ravageot faisant un pas en avant; et je dis que ceux qui apportent en France les infernales inventions de ces damnés d'Anglais, feraient mieux de s'attacher une pierre au cou et de se jeter à la rivière.

— Les Anglais sont nos maîtres en industrie, s'écria M. Jacquinet, de plus en plus exaspéré. Ils ont affranchi le capital de la tyrannie du travail;

ils n'emploient un ouvrier qu'en attendant une machine qui le remplace, et j'espère que nous en viendrons là.

— Ah! vous l'espérez! rugit Ravageot.

— Pour Dieu, ne parlez pas ainsi, monsieur Jacquinet! dit Landry en se rapprochant du fabricant. Ce souhait n'est ni juste ni humain. Vous ne le pensez pas, et vous avez tort de le dire.

— Oses-tu me faire la leçon, drôle? reprit le fabricant, sa fureur l'emportant sur sa crainte.

— Retirons-nous, dit Landry se tournant vers ses camarades. M. Jacquinet nous a entendus; il connaît nos prétentions, il y réfléchira.

— Ah! vous ne voulez pas nous accorder deux francs? Eh bien! c'est cinquante sous qu'il nous faut maintenant, vociféra Ravageot.

— Jamais! Plutôt...

M. Jacquinet n'acheva pas, à demi subjugué par un regard de Landry, à demi terrifié par l'expression sauvage de la figure de Ravageot, qui battait forcément en retraite, tout en menaçant du poing ses camarades qui l'entraînaient, le fabricant, et les domestiques accourus au bruit.

Dès que la porte fut fermée, M. Jacquinet se tourna vers sa fille, qui, pâle et tremblante, était demeurée spectatrice muette de cette scène.

— Voilà les beaux résultats de votre étourderie, mademoiselle! Voyez à quoi vous m'avez exposé!

— Mais, papa, répondit la jeune fille émue et le

ceur gros, je ne croyais pas que cela finirait ainsi. Ce n'est pas la faute de Landry, je vous assure. Ce n'est pas la faute de ce qui se passait. Et c'est allant, il m'a regardé d'un air si triste!

— Taisez-vous, petite sotte. Il ne vaut pas mieux que les autres. Relevez mes coussins, et allez au cuisinier qu'il me fasse servir promptement.

(La suite au prochain numéro.)

La charité à domicile inspire à l'Eglise la suivante :

Il s'agissait de la dernière catastrophe de Jabin.

Quelques dames s'étaient mises en route pour faire des quêtes à domicile pour secourir les victimes de cet épouvantable sinistre...

M. D..., qui jouit d'une cinquantaine de livres de rente, — mais dont l'avarice passait pour un défaut, — avait dit à ses domestiques, le matin de ces jours en proverbe —

« Aussitôt il sortit de son appartement, et se situant au premier.

Il cria à un domestique imaginaire, en se penchant sur la rampe de l'escalier, au moment où les pauvres femmes entraient dans son vestibule : — Surtout, Jean, ne laissez monter personne à cause de la petite vérole de madame !... Les quêtes coururent encore.

dit-
étra
Brux
Q
que
lade,
la st
cing
bles
de R
E
van
pour
son t
à Bri
conci
offici
de pe
form
Ils
mene
dres,
dans
L'
naitr
contr
Bang
Le
détéc
que
Quee
fert à
été st
accot
remi
tulio
dema
été c
tatio
vant
Le
restit
Seyr
town
paye
Lolo
Ch
Ne
conci
la m
par M
M
du C
Marc
autre
tendr
Di
ment
jouar
gier,
l'avor
dira
conni
péror
pas d
patri
rendi
La
soir
nuit
tout
centi
Ce
mètre
peut
que r
l'Obs
« l
froid
ciden
Manc
« l
de l'i
ques
guent
l'Adri
« l
grain
de nei
Le
minis
des h
avis c
tie d
ment
une r
avril
lemer

dit-on, pour une grosse somme de titres étrangers non négociables à la Bourse de Bruxelles.

Quoi qu'il en soit, les actions de la Banque de Belgique continuent leur dégringolade, et, à en juger par la cote de la Bourse, la spéculation évaluerait à près de vingt-cinq millions le déficit laissé par les coupables manœuvres et la fuite d'Eugène T'Kint de Roodenbecke.

Eugène T'Kint a comparu mercredi devant le magistrat de police de Queenstown, pour y assister aux formalités nécessaires à son transfert à Londres, d'où il sera ramené à Bruxelles en vertu d'un traité d'extradition conclu entre l'Angleterre et la Belgique. Un officier de police de Londres et un officier de police de Bruxelles étaient présents à ces formalités.

Ils ont remis au magistrat le mandat d'amener signé par sir Thomas Henry, de Londres, requis pour le transport du prisonnier dans cette dernière ville.

L'officier de police belge a déclaré reconnaître T'Kint, qu'il a eu l'occasion de rencontrer souvent, pendant trois ans, à la Banque de Belgique à Bruxelles.

Le prisonnier a été confié à la garde du détective anglais, et le magistrat a décidé que le constable en chef de la police de Queenstown resterait responsable du transfert à Londres des sommes d'argent qui ont été saisies sur T'Kint. Les deux femmes qui accompagnaient ce dernier, et qui ont été remises en liberté, ont réclamé la restitution des valeurs saisies sur elles. Cette demande a été repoussée, parce qu'il a été constaté qu'au moment de son arrestation T'Kint remettait de l'argent à sa servante.

Le magistrat s'est borné à ordonner la restitution des vêtements de femme. M. Seymour, le consul de Belgique à Queenstown, a déclaré qu'il avait reçu l'ordre de payer toutes les dépenses nécessaires de Lolo et de sa servante.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous rappelons que ce soir aura lieu le concert donné, au profit des pauvres, par la musique des sapeurs-pompiers, dirigée par M. Halbert.

M^{lle} Seveste, de l'Opéra-Comique, l'étoile du Grand-Théâtre de Nantes, M. Emile Marck, M. M. Diepdalle, Martel, Goubault et autres artistes et amateurs se feront entendre dans cette fête de charité.

Disons encore que M. Marck fera décidément ses adieux au public de notre ville en jouant la charmante comédie d'Emile Augier, le *Post-Scriptum*, dans laquelle nous l'avons déjà vu à côté de M^{lle} Favart; il dira également, avec la perfection que l'on connaît, le *Conte du Garde*, de Nadaud. Espérons que l'éminent comédien ne refusera pas de dire aussi le *Dernier Délai*, cette scène patriotique qu'aucun artiste ne pourrait rendre avec tant d'âme et de vérité.

La neige a recommencé à tomber hier soir vers huit heures et a continué toute la nuit. Les toits et la campagne sont encore tout blanchis par une couche de quelques centimètres.

Ce matin, le vent est nord. Mais le baromètre est redescendu à 20^{mm}. Cette baisse ne peut être que de courte durée, car voici ce que nous lisons dans le dernier bulletin de l'Observatoire :

« Les vents du Nord avec temps sec et froid continuent à dominer sur l'Europe occidentale; ils ont pris de la force sur la Manche.

« Les fortes pressions persistent à l'ouest de l'Irlande, et les dépressions barométriques qui commandent les vents du Nord règnent dans les parages de la Finlande et de l'Adriatique.

« Le temps va rester sec, malgré quelques grains par places, accompagnés de pluies ou de neige légère. »

Le *Journal officiel* a publié un avis du ministère de la guerre, au sujet de l'appel des hommes de l'armée territoriale. Cet avis concerne les hommes qui ont fait partie des classes de 1862 à 1866 inclusive. Ces hommes devront se rendre à une revue d'appel un des dimanches du 2 avril au 30 avril, à l'exception des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, où

les convocations seront échelonnées jusqu'au 23 mai.

Dans chaque commune, une affiche spéciale indiquera le jour de la réunion pour chaque compagnie. On s'est arrangé, du reste, pour que les hommes appelés pussent n'être absents qu'une seule journée, et partir de chez eux le matin pour y rentrer le soir même.

Comme on le voit, il ne s'agit nullement de manœuvres ou d'exercices. Cette convocation a tout simplement pour but de distribuer à chaque homme de l'armée territoriale un livret militaire, de leur faire reconnaître leurs chefs, et enfin de juger de la promptitude avec laquelle une mobilisation pourrait être faite. Cet avis de convocation ne concerne nullement les hommes faisant partie de la réserve de l'armée territoriale, et qui appartiennent aux six classes de 1864 à 1866 inclusive. On compte que cet appel intéresse de 350 à 600,000 hommes. C'est la première application de la loi sur la réorganisation de l'armée, et qui était restée à l'état de lettre morte, au moins en ce qui concerne l'armée territoriale.

L'ARMÉE AUXILIAIRE.

Le travail d'organisation de l'armée auxiliaire touche à sa fin; le 31 mars de l'année courante, expire le dernier délai laissé aux hommes appartenant à la réserve, à l'armée territoriale et à sa réserve qui ont négligé de se faire inscrire.

Il devient donc indispensable à tous les hommes qui n'ont pas dépassé l'âge de quarante ans de connaître les devoirs qu'ils peuvent être appelés à remplir; car s'il est à peu près certain qu'aucune réunion de l'armée territoriale n'ait lieu avant une époque encore éloignée, il est plus que probable qu'une revue d'appel aura lieu sous peu.

Le point important à considérer, c'est qu'il faut que tout le monde soit inscrit: ceux qui auront à faire valoir des infirmités, ou toute autre cause de dispense, seront naturellement exemptés, mais il faut que l'autorité militaire connaisse et apprécie ces causes.

Appartiennent actuellement à la réserve de l'armée territoriale :

Jusqu'au 30 juin 1876, les hommes nés en	1837	1838
—	1877, —	1839
—	1878, —	1840
—	1879, —	1841
—	1880, —	1842
—	1881, —	1843

Appartiennent actuellement à l'armée territoriale :

Jusqu'au 30 juin 1876, les hommes nés en	1843	1844
—	1877, —	1845
—	1878, —	1846
—	1879, —	1847

Remarque très-importante: les hommes des classes citées ci-dessus font partie de l'armée, qu'ils aient été jadis compris ou non compris dans les contingents fournis par ces classes.

Enfin, appartiennent actuellement à la réserve de l'armée active :

Jusqu'au 30 juin 1877, les hommes nés en	1847	1848
—	1878, —	1849
—	1879, —	1850

Cette dernière liste concerne aussi bien les hommes de ces trois classes qui ont servi comme mobiles que ceux qui n'ont fait que partie du contingent de ces classes.

Quant aux hommes des autres classes encore actuellement sous les drapeaux, nous croyons inutile de fixer les différentes époques auxquelles ils passeront dans les armées auxiliaires, puisqu'ils n'ont qu'à compter cinq années d'armée active, quatre de réserve, cinq années d'armée territoriale et six de réserve de l'armée territoriale, en prenant pour point de départ le 1^{er} juillet de l'année du tirage au sort.

Le 18 mars, le tribunal de Cholet avait à juger deux voleurs, les frères Eugène et Adolphe Viaud, accusés de vol commis à la Godinière. Les deux malfaiteurs ont été condamnés à 3 ans de prison. Mais, au sortir de l'audience, Adolphe Viaud a pris la fuite. L'*Intérêt public*, qui donne cette nouvelle, espère qu'il sera arrêté.

Nous avons annoncé, pour le 18 avril (mardi de Pâques), le tirage de la Loterie de Saint-Vincent-de-Paul.

Les personnes qui auraient des lots à offrir sont priées de vouloir bien les envoyer chez le concierge, rue Basse-Saint-Pierre.

Faits divers.

La Compagnie du Midi communique aux journaux la note suivante :

« La ligne des chemins de fer du Nord de l'Espagne sera ouverte : le 20 courant pour le service local des voyageurs; le 25 courant pour le service des marchandises, et le 1^{er} avril pour le service international des voyageurs et des marchandises. »

Buglose est, comme on sait, le pays natal de saint Vincent de Paul. Cette localité, dit le *Courrier de Bayonne*, célébrera le 26 avril prochain le troisième centenaire de la naissance de ce grand bienfaiteur de l'humanité. La cérémonie sera magnifique; deux archevêques et sept évêques de la région doivent y assister.

Un cuirassier envoyé en estafette par le gouverneur de Paris, passait dimanche, au pas, sur la place du Châtelet.

Tout à coup son cheval manqua des quatre pieds et tomba sur le côté; le cavalier fut pris sous l'animal et eut la cheville broyée par l'étrier.

Il peut encore du reste s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché. Au moment même où il tombait, un omnibus arrivait derrière lui, au grand trot; le cocher ne put retenir à temps ses chevaux, mais, par une brusque secousse il les détourna un peu.

La roue coupa la mèche du casque du soldat.

Quelques centimètres de plus, et elle broyait la tête du malheureux.

On écrit de La Parade au *Courrier de la Lozère* :

« Il vient de faire une tempête affreuse; la tourmente nous a aveuglés; c'est à peine si nous pouvions descendre dans nos écuries pour la provende des bestiaux. La neige est partout; on se croirait en janvier.

« Les aigles continuent à remplir chez nous l'office ravageur que les loups exercent ailleurs. Dernièrement, un de ces rois de l'air s'est abattu en tournoyant sur la basse-cour du sieur Vergely, et, malgré les cris de cinq ou six personnes, a enlevé majestueusement le chat de la maison. Le matou pesait bien 6 kilos. »

Chemin de fer à ciel ouvert à travers la Manche. — A côté du projet de tunnel sous-marin, destiné à relier la France à l'Angleterre, l'Académie des sciences, dans sa dernière séance, s'est occupée d'un projet de chemin de fer traversant la Manche à ciel ouvert. Cela paraît, à première vue, tout à fait fantastique; mais si l'on jette les yeux sur une carte hydrographique, on est bientôt convaincu que ce projet mérite au moins l'attention de quelques moments.

Il existe, en effet, entre Gravelines en France et Ramsgate en Angleterre, quatre longs bancs de sable à peine recouverts de trois ou quatre mètres d'eau qui portent les noms de *Dyck occidental*, *Out Ruytingen*, *Sundette* et *South Falls*. Leurs pointes se rapprochent en raison de l'accumulation des sables, et lorsqu'elles se toucheront, elles formeront une digue qui ne barrera pas encore la route aux marées de l'Atlantique. Mais on sait que le reflux est moins impétueux que le flux et que les sables amenés dans le Pas-de-Calais par l'Océan s'y déposent en raison de la diminution du courant; et dans trois ou quatre siècles peut-être, à moins que la main de l'homme ne s'en mêle, Dunkerque et Gravelines seront dans les terres; le chenal qui séparera l'Angleterre de la France ne sera guère plus large alors que le Bosphore et passera entre les bancs actuels de Goodrin Santos et de South Falls.

De Gravelines au banc d'Out Ruytingen, la profondeur de la mer ne dépasse pas celle du Zuyderzée, soit 4^m50. On pourrait continuer une chaussée qui serait ensuite franchie à pied sec.

M. de Sainte-Anne demande, en résumé, l'établissement d'une digue accessible aux

piétons, aux voitures et aux trains de chemins de fer.

LA GLACE ARTIFICIELLE. — Depuis plus d'un mois, il est démontré par le fait même qu'on peut produire et conserver à volonté une magnifique surface de glace pour l'usage des patineurs par un procédé qui n'est qu'une modification de la fabrication ordinaire de la glace.

Le premier établissement de ce genre est encore en construction dans King's road Chelsea, près du pont de Battersea, à Londres, mais les travaux sont tellement avancés qu'une surface d'essai de vingt-quatre pieds sur seize est au service des patineurs depuis le 7 janvier dernier.

La glace, d'après la déclaration de tous ceux qui l'ont expérimentée, a toujours été dans une excellente condition, ayant une surface parfaitement unie et qui répond complètement à tout ce que peuvent exiger les patineurs les plus difficiles; elle est d'une dureté telle que sa durée est assurée pour longtemps, et d'ailleurs la surface usée par l'usage et le passage des patins a été sans difficulté renouvelée.

Le principe sur lequel on établit cette masse de glace repose sur le principe des tuyaux plats en cuivre dans lesquels circulent constamment un liquide réfrigérant. Ces tuyaux sont recouverts de trois pouces d'eau qui, par l'intensité de puissance de congélation exercée par le fluide circulant au-dessous se convertit à l'état de glace solide et est maintenue à cet état par le même moyen.

La force motrice employée est une machine automatique mue par la vapeur. Elle consiste en une pompe à air à double action, se rattachant par des tuyaux de cuivre à des réservoirs de bois placés sur chaque côté. Un de ces réservoirs est un réfrigérateur d'environ 3 pieds carrés contenant une forte cuve en métal, de laquelle partent de nombreux tubes verticaux.

La cuve reçoit une charge de quatre ou cinq gallons d'éther pur qui se vaporise, et cette vapeur est continuellement enlevée de la surface supérieure au moyen de la pompe et chassée dans l'autre réservoir qui est appelé le condensateur. Le condensateur est rempli de petits tubes métalliques horizontaux, entourés d'eau froide qui coule toujours à travers les tubes intérieurs. L'éther vaporisé retourne à l'état liquide dans le réfrigérateur. Il n'y a de la sorte aucune perte d'éther et l'action est automatique et continue aussi longtemps que la pompe est maintenue en exercice. On produit ainsi un froid intense.

Cette invention ou du moins cette application nouvelle a pour auteur M. John Gangee, professeur de médecine vétérinaire, qui cherchait un moyen de conserver la viande pendant de longues traversées; c'est à ses recherches faites dans un autre but qu'est dû le succès de la congélation d'une surface d'eau pour l'usage des patineurs.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Bulletin Financier.

Paris, 21 mars.

Nous sommes obligés de vous annoncer tout à la fois un ralentissement dans les échanges à terme et... une nouvelle hausse. Hausse, à vrai dire, timide, hésitante, mais, enfin, hausse parfaitement sensible.

Comment expliquer le phénomène? Il faut l'expliquer par le fait du besoin pressant qu'éprouvent les banquiers et les établissements de crédit de maintenir la hausse. Or, pour la maintenir, il faut l'alimenter, il faut en élever, chaque jour, le niveau.

Et pourquoi banquiers et directeurs d'établissements financiers sont-ils voués à cette tâche inexorable? Parce que, nous le répétons pour la vingtième fois, ils guettent l'heure propice au lancement de toutes les grandes opérations qu'ils se sont chargés (moyennant de plantureuses commissions!) de faire réussir pour le compte de tous les augustes besoigneux de l'univers pour le compte du Grand Turc, pour celui du roi galatunio, pour celui du principule Charles de Roumanie, pour celui d'Alphonse XII, pour celui du président du Pérou, pour le compte, enfin, de Sa Majesté l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie.

Notez, cependant, que le 3 0/0, au cours de 66,85, et le 5 0/0, au cours de 105,05, ne se perdent pas dans les nuages. C'est que les banquiers et les établissements ont besoin de consolider et conserver la hausse acquise, mais non chercher à l'accélérer, à en exaspérer, pour ainsi parler, l'épanouissement. Que le 5 0/0 atteigne seulement le cours de 106 francs, et tout aussitôt il se présentera des montagnes d'offres...

Le marché des fonds d'Etat étrangers est singulièrement haletant, essoufflé; il est comme brisé par la fatigue. C'est qu'on s'est amusé, il vous en souvient, à faire faire, la semaine dernière, au 5 0/0 turc et au 5 0/0 italien, des courses précipitées, insensées. Les cours de 18,30 sur le Turc et de 71,20 sur l'Italien, ont mis en appétit les... *Anglais*. De Londres, en effet, il pleut, depuis hier, des ordres de vente en fonds négociés simultanément au Stock-Exchange et chez nous. Le Turc reste offert à 17,50 et l'Italien à 70,27 1/2.

Théâtre de Saumur.

MERCREDI 22 mars 1876.

GRAND CONCERT AU PROFIT DES PAUVRES

Donné par la Société des Sapeurs-Pompiers Et pour les Adieux de M. ÉMILE MARCK, Directeur des Théâtres d'Angers et de Saumur. AVEC LE CONCOURS DE : M^{lle} SEVESTRE, de l'Opéra-Comique.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Due Foscari, fantaisie pour orchestre (Verdi).
- 2° Rêve d'amour, pour violoncelle (P. Humbolt), exécuté par M. MARTEL.
- 3° Ce n'est pas vrai, romance (Toto-Matley), chantée par M. DIEPDALLE.
- 4° Concerto pour violon, avec accompagnement de quintette (Bériol), exécuté par M. GOUBAULT.
- 5° Grand air des Dragons de Villars (Maillard), chanté par M^{lle} SEVESTRE.
- 6° Sérénade pour violon, violoncelle et alto (Beethoven).
- 7° Le Conte du Gard (G. Nadaud), scène, joué par M. MARCK.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1° Mosaique sur le Trouvère, pour orchestre (Verdi).

- 2° Romance du Voyage en Chine (F. Bazin), chantée par M. DIEPDALLE.
- 3° Fantaisie sur Rigoletto, pour violoncelle (Dunkler), exécutée par M. MARTEL.
- 4° Air des Bijoux de Faust (Gounod), chanté par M^{lle} SEVESTRE.
- 5° Grande fantaisie d'Alard sur la Muette de Portici, exécutée sur le violon par M. GOUBAULT.
- 6° Pendant la quête, valse sur la Traviata (Verdi).
- 7° LE POST-SCRIPTUM, comédie en un acte (Émile Augier), jouée par M. MARCK et M^{me} ***.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Une quête sera faite pendant la soirée au profit des pauvres.

La location est ouverte chez M^{me} Thuau, rue de la Comédie. Les stalles d'orchestre, loges de balcon, avant-scènes de premières sont fixées à 4 fr.; les autres places ne subissent aucun changement.

Nous recommandons à nos lecteurs la **Comptabilité-Duchâteau**. — Cette méthode, toute nouvelle, est d'une telle simplicité, qu'elle peut être tenue par un enfant et par une demoiselle de magasin. Tout en étant d'une exactitude rigoureuse pour les comptes, et d'une légalité irréprochable, elle offre une économie de plus de soixante pour cent.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude). — Prix : 5 francs. — (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-

blanc, avec la marque de fabrique **Revalessière Du Barry**, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins; membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N°

49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle-même, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 52 fr.; 12 kil., 60 fr. — Biscuits de Revalessière, en boîtes de 4, 7, 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr. 50; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de mandat, chez M. COMBON, rue Saint-Jean, n° 10. — GRAND : rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY, 26, place Vendôme, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre...	60	80	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov...	735			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	748	75	1	23
4 1/2 % jouiss. septembre...	95	50	50	Crédit Mobilier...	193	75	1	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	663	75	1	25
5 % jouiss. novembre...	105	05	20	Crédit foncier d'Autriche...	510		5	Société autrichienne, j. janv...	615			60
Obligations du Trésor, t. payé.	475			Charentes, 400 fr. p. j. août.	327	50		OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	933			Est, jouissance nov...	385	50		Orléans...	314			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	487	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	890		5	Paris-Lyon-Méditerranée...	311			
— 1865, 4 %	497	50	50	Midi, jouissance juillet...	723	75	1	Est...	309	50		
— 1869, 3 %	366	25		Nord, jouissance juillet...	1225			Nord...	314	75		
— 1871, 3 %	350		25	Orléans, jouissance octobre...	1021	25	1	Ouest...	310			
— 1875, 4 %	475			Ouest, jouissance juillet, 65...	645			Midi...	311			
Banque de France, j. juillet.	3690		10	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.				Deux-Charentes...	392	50		
Comptoir d'escompte, j. août.	620			Compagnie parisienne du Gaz.	1120		3	Vendée...	210			
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	489	50		Société Immobilière, j. janv...	24		1	Canal de Suez...	535			
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	333	75	8					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	880											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.
6 — 45 — — — — —
9 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 13 — — — — —
7 — 17 — — — — —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.
8 — 30 — — — — —
9 — 41 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.

S'adresser, soit à M. Joseph HURTAL, qui habite la maison, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (77)

A VENDRE

UN MOULIN A VENT

à Saumur, Pouillé en planches, bon matériel, belle clientèle.

Grange, remise, écurie, puits et cave en roc.

Plus un hectare environ de bonnes terres labourables.

Les deux articles pourront être séparés, au gré des amateurs.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. MARTIN, meunier sur les Châteaux, à Saumur. (108)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.

1° PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de : au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.

Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.

2° Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.

3° Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

A VENDRE

GRANDE QUANTITÉ

BELLES PLANCHES, VOLIGES ET CHEVRONS.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (79)

A VENDRE VIN

SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL

CLOS DU PAVILLON.

Première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU

A SAUMUR.

On demande un garçon d'écurie connaissant les chevaux. On désire avoir de bons renseignements. (110)

UN JEUNE HOMME DEMANDE

des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre SAUMUR.

AGRANDISSEMENT

Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.

Prochainement l'ouverture.

DEUX NOUVEAUX RAYONS

Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.

Parapluies en tous genres, 30 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie de P. GODET.